MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2024-44** **24/01/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/04/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2024 des équipes pédagogiqus des établissements d'enseignement agricole publics et privés à la suite de la rénovation de la spécialité "Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin" du baccalauréat professionnel.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ENSFEA

Résumé : note d'information sur l'organisation en 2024 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics et privés à la suite de la rénovation de la spécialité "Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin" du baccalauréat professionnel.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SESSIONS INSTITUTIONNELLES DE LANCEMENT (SIL)

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant à la spécialité « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » a été mis en place à partir de février 2024 (voir NS DGER/DAT/2023-750 du 30/11/2023).

Cette note de service a pour objet de présenter l'accompagnement mis en place pour les équipes pédagogiques des établissements de l'enseignement agricole en ce qui concerne la rénovation de la spécialité « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel.

Ce stage de formation comprend une session de deux jours qui aura lieu les 3 et 4 avril 2024 et se déroulera en présentiel sur le site de l'ENSFEA à Toulouse.

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectifs d'aider les équipes à s'approprier les changements induits par la rénovation de la spécialité « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » du baccalauréat professionnel dans les domaines de la formation et de l'évaluation : nouveau périmètre du diplôme, logique capacitaire, valorisation des périodes en entreprise, transitions et conséquences sur l'évaluation certificative et les pratiques de formation.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :

- pour les établissements publics et privés (CNEAP et UNREP) : trois enseignants ou formateurs préparant les apprenants aux épreuves professionnelles (E5, E6, E7 et E9) soit en priorité les disciplines de la zootechnie, de la biologie-écologie, de la gestion des entreprises et de la gestion commerciale dont, si possible, un enseignant/formateur coordonnateur de filière ;
- pour les établissements privés affiliés à l'UNMFREO : deux représentants par établissement préparant les apprenants aux épreuves professionnelles (E5, E6, E7 et E9) soit en priorité les disciplines de la zootechnie, de la biologie-écologie, de la gestion des entreprises et de la gestion commerciale dont, si possible, un enseignant/formateur coordonnateur de filière.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est présenté ci-après.

Chaque enseignant suivra deux ateliers. Les enseignants de chaque établissement sont invités à se coordonner en amont afin que les trois types d'ateliers soient couverts par chaque établissement. Les enseignants exprimeront leurs choix au moment de l'inscription via un sondage en ligne. Pour un bon déroulement de la formation, merci de respecter les ateliers dans lesquels vous serez affectés.

	Forme	Points abordés
3 avril 2024 MATIN 10h00-12h30 (accueil à partir de 09h15)	**Plénière**	Présentation du sens de la rénovation Présentation du référentiel de diplôme Présentation du cadrage de l'évaluation Echanges généraux
3 avril 2024 APRES-MIDI 14h00-17h30	**Ateliers**	Trois ateliers en parallèle : - Atelier 1 : Valorisation du vécu professionnel des apprenants - Atelier 2 : Mobilisation des transitions dans le cadre de l'épreuve E5 - Atelier 3 : Enjeux du fonctionnement de l'entreprise et de la commercialisation des animaux pour les futurs professionnels dans le cadre des épreuves E6 et E9
4 avril 2024 MATIN 08h30-12h00	**Ateliers**	Trois ateliers en parallèle : - Atelier 1 : Valorisation du vécu professionnel des apprenants - Atelier 2 : Mobilisation des transitions dans le cadre de l'épreuve E5 - Atelier 3 : Enjeux du fonctionnement de l'entreprise et de la commercialisation des animaux pour les futurs professionnels dans le cadre des épreuves E6 et E9
4 avril 2024 APRES-MIDI 13h30-16h00	**Plénière**	Points saillants de chaque atelier Questions / Réponses

Les documents relatifs au baccalauréat professionnel « Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin » sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr . Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La session de formation se déroulera en présentiel :

du mercredi 3 avril 2024, 10h au jeudi 5 avril 2024, 16h
(accueil à partir de 9h15)
A l'ENSFEA de Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Code stage NFE1EA0087 - Code session 2024-00001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 1er mars 2024

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » :
https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription et suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur **https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription** ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

--

Le RLF envoie les fiches d'inscription validées de son établissement à l'ENSFEA par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP et UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en PDF formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

La validation puis la transmission des fiches à l'ENSFEA est réalisée par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO par un envoi groupé par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP, ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels…).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : Prénom :

Courriel agent (obligatoire) :

Tel professionnel : Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Fonction(s) : Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C

☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH [1] **ou** ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA [2]

Matricule RenoiRH MASA : AGR

Structure d'affectation :

Service ou centre :

Courriel institutionnel :

Code stage RenoiRH : **Code session RenoiRH :**

Libellé :

Structure organisatrice :

N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande *(obligatoire)*

☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail
☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences
☐ PEC – Préparation aux examens et concours

Cette demande est liée à *(facultatif)*

☐ Un parcours de professionnalisation (PP)
☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation *(obligatoire)* ?

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le Signature

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF (Responsable Local de Formation)**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
☐ favorable ☐ défavorable	Nom :	☐ favorable ☐ défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom :	Courriel (obligatoire) :	Nom :
Signature et cachet :	Signature	Signature et cachet :
Date :	Date :	**Date :**

1-**Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche.** Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

ENSFEA
Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

Service Appui Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09

appui.fc@ensfea.fr

ANNEXE 2

2023-2024

Etablissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Formation SIL Bac Pro Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
Enseignants
- Fiche d'inscription -

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : **SIL Bac Pro Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin** Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE1EA0087 – 2024-00001** **Date : du mercredi 03 au jeudi 04 avril 2024** **DATE LIMITE D'ENVOI : 1er mars 2024**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :